



Délégués du personnel **CFDT** du
réseau commercial
Groupama Loire-Bretagne
Réunion du 17 janvier 2017

Bandeau Genesys

Suite à la mise en place du bandeau Génésys, **les DP CFDT** sont interpellés par les salariés concernant les appels entrants hors ouverture d'agence.

Les DP CFDT demandent que soient précisés les horaires sur lesquels les agences reçoivent les appels. Si appels entrants après 12h24 et 17h54, quel est le dispositif prévu pour rémunérer les heures supplémentaires ?

La direction rappelle, à nouveau, que les heures de routage Génésys sur les agences sont basées sur les horaires d'ouverture d'agence soient de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h45.

Vous constatez des dysfonctionnements consécutifs à l'utilisation du bandeau Génésys :

Revenez vers vos élus qui remonteront vos problématiques auprès de la direction.

Frais de repas

Les DP CFDT sont interpellés par des salariés qui se sont vu refuser la prise en charge de frais de repas issus de justificatifs de supermarchés ou de traiteurs.

Les DP CFDT demandent l'application de l'accord sur les frais de repas mentionnant que toute dépense réelle de frais soit remboursée dans la limite de 13.50€.

La direction indique que les tickets de caisse venant de supermarchés et de traiteurs ne sont remboursés que s'ils ne concernent que le repas du midi.

Récupération pour les salarié(e)s à temps partiels

Les salarié(e)s à temps partiels, ayant travaillé sur leur temps de repos au cours de l'année 2016, peuvent adresser leur fiche de récupération (disponible sur Phare Ouest rubrique « Temps de travail ») à la DRH.

Les DP CFDT demandent que ce motif soit intégré, pour mémoire, à la fiche de récupération.

Congés 2015 suite à arrêt de maternité

Les DP CFDT demandent où en est le traitement concernant la régularisation de la rémunération variable pour les salariées ayant pris leurs congés dans la continuité de leur congé maternité au titre de l'année 2015.

La régularisation sera faite sur le bulletin de salaire du mois de février.

Un mail avec le montant de la régularisation sera envoyé personnellement à toutes les personnes concernées.

Une nouvelle fois : STOP !

Les DP CFDT alertent de nouveau la direction sur des messages, envoyés à des équipes par leur manager, faisant apparaître des classements et stigmatisant certains salariés.

La direction indique qu'un message a été envoyé à l'ensemble des managers pour que la diffusion de ce type de message cesse.

Lettre d'affectation

Les DP CFDT renouvellent la demande (déjà formulée en septembre) que chaque conseiller reçoive le courrier précisant son lieu d'affectation. Ceci a un impact sur les accords d'entreprise, l'absence d'un tel courrier peut léser les salariés par rapport à leurs droits.

La direction indique que le nécessaire devrait être fait pour le mois de mars 2017.



**Les DP CFDT vous souhaitent
une bonne année 2017.**

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Mercredi 08 février 2017.
Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions !**